

Session permanente 2022-2023

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE  
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA  
SANTE, DE L'ACTION SOCIALE  
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N° 032 : RELATIF AU PROJET DE LOI INSTITUANT LES  
VOLONTAIRES POUR LA DEFENSE DE LA PATRIE  
(VDP)**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE**, rapporteur.

*Décembre 2022*

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi 15 décembre, de 10 heures 14 minutes à 11 heures 20 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi instituant les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP).

Auparavant, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), saisie pour avis, a désigné le député Wendpouré Patrice Laurent GUIGUIMDE pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces séances se sont déroulées le mardi 13 décembre 2022 et le mercredi 14 décembre 2022 sous la présidence du député Bangré Levis OUEDRAOGO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour des travaux de la Commission a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la commission.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement,
- débat général.

## **I.1- Audition du gouvernement**

Le gouvernement était représenté par le Colonel Boukaré ZOUNGRANA, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, assisté de ses collaborateurs, le Lieutenant-Colonel Thomas SAVADOGO, Commandant de la Brigade des Volontaires pour la défense de la patrie (BVDP) et un représentant du ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- contexte et justification du projet de loi,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- contenu du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont déjà repris dans le rapport de la CAGIDH.

## **I.2- Débat général**

Au terme de l'exposé des motifs du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations, à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Ces préoccupations ont porté principalement sur :

- le lien entre les VDP et les volontaires du Programme national de volontariat ;
- l'éventuel calendrier et chronogramme de reversement des VDP dans les forces armées nationales ;

- le montant total de l'assistance financière alloué par l'Etat à la famille du VDP tombé au combat ;
- le risque d'aggravation du retard dans la prise en charge des VDP avec la mise en place du nouveau système de prise en charge par les communes ;
- le risque de contradiction entre le VDP national et celui communal ;
- l'application du principe d'inclusion dans l'élaboration du présent projet de loi ;
- l'ambition éventuelle du gouvernement de recruter tous les candidats inscrits sur la liste des VDP ;
- le traitement réservé par le gouvernement à l'inscription des hommes politiques pour le recrutement des volontaires alors que le présent projet de loi dispose que les VDP ne doivent avoir aucune appartenance politique ;
- la suggestion d'une réorientation par le gouvernement d'une partie des VDP à la mission de sécurisation des sites miniers ;
- l'insertion de modules dans la formation des VDP nouvellement recrutés relatifs au respect des droits humains dans l'exercice de leur mission ;
- l'éventuelle institution par le gouvernement d'un programme commun de formation des VDP nationaux et communaux avec les entités telles que la gendarmerie, la police et l'armée du fait de leurs spécificités ;
- le dispositif envisagé par le gouvernement pour assurer une coordination entre les différentes catégories de VDP ;
- la responsabilité individuelle des VDP ou de l'armée dans la gestion des armes mises à la disposition des VDP ;
- les critères de délimitation des compétences territoriales des VDP ;
- les dispositions envisagées par le gouvernement pour prévenir l'infiltration des terroristes dans le corps des VDP ;

- l'éventuel exercice du droit de grève par les VDP ;
- la conformité du programme de formation des VDP à celui des FDS ;
- la justification de l'absence de visibilité sur la contribution de certaines forces de sécurité telles que les agents de la douane, les agents des eaux et forêts, les agents des services pénitentiaires et les agents de la police municipale dans la lutte contre le terrorisme ;
- le nombre de VDP opérationnels actuellement sur le terrain ;
- le dispositif envisagé par le gouvernement pour une vérification de l'origine financière des dons reçus des particuliers au profit des VDP dans ce contexte de lutte contre la criminalité économique ;
- la nature et les modalités d'approbation populaire des VDP conformément à l'alinéa 2 de l'article 5 du présent projet de loi qui dispose que le recrutement du VDP pour servir au niveau du village ou de la commune se fait sur approbation des populations locales.

Les différentes réponses à ces préoccupations figurent dans le rapport de la CAGIDH.

## II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Pour la Commission, le présent projet de loi instituant les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), permettra de disposer d'un cadre juridique qui tient compte de l'évolution du contexte sécuritaire et des besoins de la défense de la patrie pour encadrer la participation des populations à la défense du territoire national.

Elle espère que sa mise en œuvre aboutira effectivement au recrutement, à un meilleur encadrement et traitement des VDP nationaux pouvant agir sur toute l'étendue du territoire aux côtés des forces armées nationales.

Toutefois, la Commission exhorte le gouvernement à travailler à leur insertion sociale et professionnelle à la fin de leur mission.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 15 décembre 2022

La Présidente



Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur



Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE

## DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	SAWADOGO Abdoulaye	2 <sup>e</sup> secrétaire
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	BALBONE Boubacar	Membre
6.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
7.	GUIGUIMDE Wendpouéré Patrice Laurent	Membre
8.	KY Drissa	Membre
9.	TINDANO Yentema Arnaud	Membre
10.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
11.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

## DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	BAILLOU Bénédicte Assita Françoise Romaine		x

## PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
3.	KERE/NIKIEMA BIBATA	Administrateur parlementaire
4.	KONE/TARPIDIGA DIANE SYLVIE	Administrateur parlementaire
5.	BADINI/DIAKITE Mariame	Secrétaire